

## Quartier Namur- Hippodrome

### Une occasion de créer un quartier favorable pour le ski de fond urbain



Photo : Wikipedia



Photo skieurs: Ginette Gagné

Opinion de  
Pierre Marcoux,  
Citoyen,  
transmise à  
l'Office de consultation publique de Montréal  
6 février 2020

Montréal, 6 février 2020

M. Bruno Bergeron  
Président de la commission  
Office de consultation publique de Montréal

**Objet :** Consultation publique sur le quartier Namur-Hippodrome

Monsieur,

Nous croyons que le réaménagement du quartier Namur-Hippodrome est une occasion unique de créer un quartier qui permet à ses habitants d'assumer l'hiver dans sa totalité. C'est l'occasion de concevoir un quartier qui favorise l'amour de l'hiver de par sa trame de rues, de l'infrastructure de ses parcs, de la forme de ses bâtiments publics, de ses écoles, de ses commerces et de ses habitations.

L'hiver montréalais dure plusieurs mois et nous croyons qu'il faut créer un quartier favorable pour le ski de fond urbain et les sports de glisse.

Vous trouverez ci-joint un diaporama décrivant des infrastructures possibles pour le ski de fond urbain dans le quartier Namur-Hippodrome.

Dans le document, nous proposons des parcs et des liens qui pourraient être favorables pour la création d'une infrastructure de ski de fond urbain.

Ces espaces verts permettront aux citoyens de faire des activités de plein air selon les saisons, de permettre de créer des corridors verts pour favoriser le maintien et l'expansion de la biodiversité.

#### Ville nordique

Montréal est une ville nordique. L'aménagement des espaces verts doit donc être prévu pour son utilisation durant l'hiver. Nous croyons que le choix des infrastructures du quartier Namur-Hippodrome doit être conçu en considérant les usages sportifs durant l'hiver.

Plus particulièrement, nous croyons que la planification du quartier Namur-Hippodrome est une opportunité de prévoir des aménagements pour faire la promotion du ski de fond comme **mode de transport**.

### Faire les bons choix d'aménagements hivernaux

Nous considérons que les aménagements des espaces publics et des parcs doivent permettre la mise en place de pistes de ski de fond pour les citoyens lorsque la météo est favorable. Un choix adéquat de l'infrastructure urbain doit être fait afin de permettre l'implantation de pistes de ski de fond.

### Montréal, berceau du ski de l'Amérique du Nord

Le ski a fait ses débuts à Montréal à la fin du XIXe siècle avant de s'étendre partout au Canada et dans le nord des États-Unis.

Le ski de fond est un sport qui s'adresse à tous les âges. Il nécessite peu d'investissements de la part de la municipalité et des skieurs.

### Le parc de l'Hippodrome, une possibilité de créer un pôle hivernal avec un grand potentiel

Au futur *parc de l'Hippodrome*, nous proposons de mettre en place des infrastructures pour créer un pôle hivernal axé sur le ski de fond, le patin et autres sports de glisse. Pour créer ce pôle hivernal, la Ville doit prévoir des infrastructures. Pour permettre la création d'un pôle hivernal au *parc de l'Hippodrome*, nous croyons qu'il est opportun d'avoir un bâtiment d'accueil, une patinoire réfrigérée, un mobilier urbain et une infrastructure compatible avec le ski de fond.

### Une meilleure cohabitation des différents usagers hivernaux

La planification et l'entretien des aménagements des parcs doivent répondre aux besoins des différents usagers comme les marcheurs, les cyclistes et les skieurs de fond.

La mise en place de pistes cyclables déneigées dans les parcs doit être bien réfléchi parce qu'une piste cyclable déneigé peut être un obstacle à la mise en place de pistes de ski de fond.

*« La rareté des espaces linéaires et enneigés en continu rend d'autant plus précieuses les occasions de pratiquer le ski de fond en ville. Le réseau de vélo d'hiver doit donc être complémentaire et parallèle au réseau de ski de fond afin de proposer une variété d'activités pour faire bouger dehors et rejoindre une plus grande variété de publics cibles. »* Ville d'hiver p.27, de Vivre en ville (2018)

L'engouement du vélo d'hiver ne doit pas se faire au dépend de la marche et du ski de fond.

L'éventuel déneigement des infrastructures cyclables dans les parcs ne doit pas être fait au dépend des pistes de ski de fond. Le déneigement d'une piste cyclable dans un parc,

par l'épandage de sel et le drainage de l'eau, impacte directement la viabilité du maintien de l'enneigement d'une piste de ski de fond placée à proximité.

Nous proposons que la Ville de Montréal prévoit un aménagement hivernal cyclable sur les rues adjacentes aux futurs parcs. Une rue est munie d'infrastructures adéquates pour le vélo d'hiver. Elle est munie d'un réseau de drainage qui permet d'épandre des sels de déglacage sans endommager le gazon des parcs. De plus, l'équipement de déneigement de la Ville est très bien adapté pour permettre un déglacage de la piste cyclable.

### **Recommandations**

Nos recommandations sont les suivantes pour permettre la mise en place de pistes de ski de fond dans le quartier Namur-Hippodrome :

**R1** – Prévoir un parc urbain muni d'un réseau maillé de piste de ski de fond permettant la création d'un centre de ski de fond et d'une école de ski de fond.

**R2** – Prévoir un réseau de pistes de ski de fond dans des corridors verts pour promouvoir la biodiversité en été tout en permettant le transport actif en hiver.

**R2** – Prévoir un mobilier urbain et une infrastructure compatible avec la mise en place de pistes de ski de fond.

**R3** – Au parc de l'Hippodrome, procéder à la mise en place d'un pôle sportif hivernal avec les infrastructures adéquates (pavillons d'accueil avec toilettes, boutique de location d'équipements (ski, patins, luges), vestiaires, entrepôts pour clubs et une salle de fartage pour les skieurs).

**R6** – Avoir un équipement de damage adéquat pour entretenir les pistes de ski de fond lors de conditions météorologiques variables.

**R7** – Prévoir un aménagement hivernal cyclable sur les rues adjacentes aux parcs pour ne pas impacter les pistes de ski de fond.

**R8** - Mettre en place un comité composé de skieurs et de patineurs provenant des fédérations ou de clubs afin de commenter les infrastructures proposées pour le quartier Namur-Hippodrome.

## **Conclusions**

Nous considérons que la pratique du ski de fond à Montréal fait partie du patrimoine de la Ville de Montréal.

L'aménagement du quartier Namur-Hippodrome est l'occasion de mettre en place un quartier qui valorise le transport actif durant toutes les saisons.

L'importance de concevoir le secteur en considérant le ski de fond est, selon nous, primordiale pour affirmer que Montréal est une ville nordique.

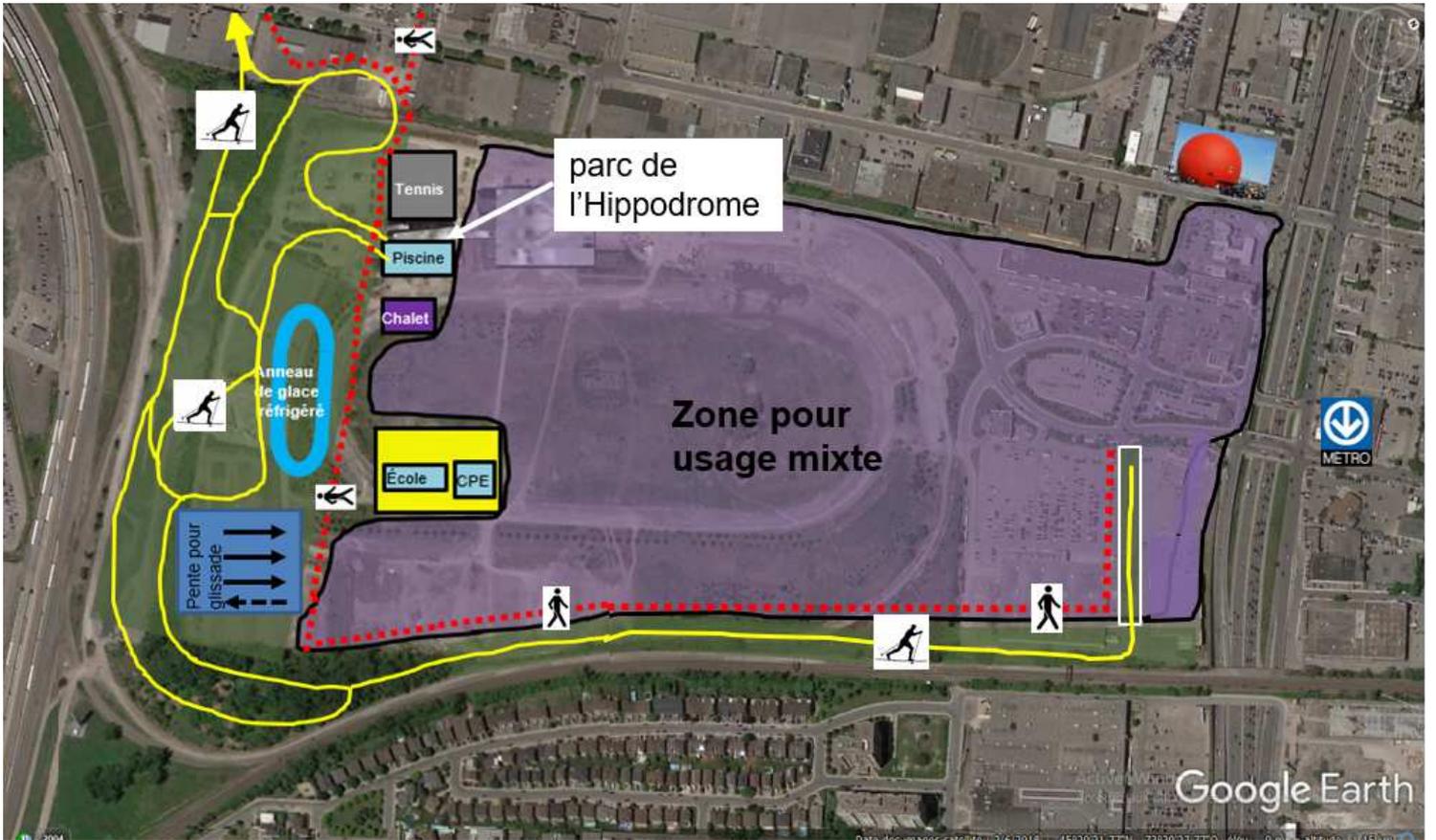
Cordialement

Pierre Marcoux  
Citoyen

p.j. Diaporama



Photo par Le skieur urbain - Pont Monk



Proposition du parc de l'Hippodrome